

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n° 2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant
délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

DÉCIDE

Article 1 :

Est approuvé le tarif d'inscription au forum emplois-stages 2018 organisé par le Service Universitaire
d'Insertion et d'Orientation.

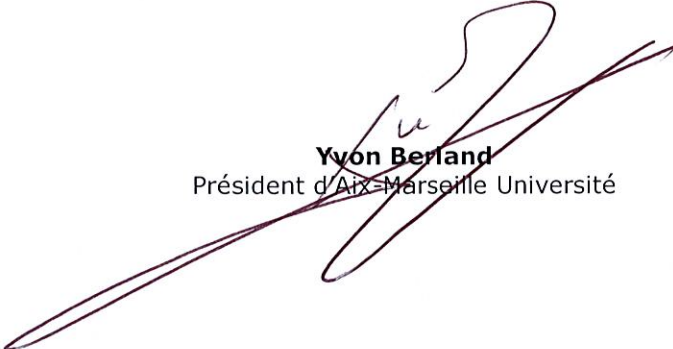
Ce forum aura lieu le 17 novembre 2018 au Palais de la Bourse à Marseille.

Le tarif d'inscription pour les entreprises participantes s'élève à 100 euros TTC.

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne,
de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 16 juillet 2018


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

